

**Zeitschrift:** Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique  
**Herausgeber:** Société fribourgeoise d'éducation  
**Band:** 17 (1888)  
**Heft:** 2  
  
**Rubrik:** Échos des revues

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## ECHOS DES REVUES

---

Nous avions promis de tenir nos lecteurs au courant du mouvement scolaire et pédagogique que nous trouvons dans les revues pédagogiques de Suisse, de France, d'Allemagne et de Belgique. Le *Bulletin* est en retard grâce à la surabondance des matières en présence de laquelle il se trouve constamment. Aujourd'hui nous reprenons la plume pour analyser les numéros parus dans l'*Educateur* depuis le mois d'octobre.

Le N° 21 de cette revue s'ouvre par une intéressante biographie de Glaréan, savant professeur glaronnais du XVI<sup>e</sup> siècle. L'auteur de ce travail, M. Daguët, a une prédilection particulière pour les sujets historiques. Cet article nous en fournit une nouvelle preuve.

Nous n'analyserons point les comptes-rendus des assemblées pédagogiques dont il a été déjà question dans le *Bulletin*.

Tous les cantons n'ont pas adopté le même mode de surveillance pour les écoles. Le système de l'inspection existe dans 7 cantons. Dans 13 autres il existe des commissions scolaires. Les écoles du canton de Berne étaient, jusqu'en 1856, surveillées par des commissaires qui tous étaient ecclésiastiques.

Les cantons de Zurich, de Saint-Gall et d'Argovie sont dotés de conseils de districts.

Le système de l'inspection fut vivement attaqué dans le canton de Berne en raison des échecs répétés que subirent les écoles de ce canton dans les examens de recrues. Le canton de Vaud, par économie, supprima ces fonctionnaires. Mais aujourd'hui il se produit un revirement dans l'opinion en faveur des inspecteurs. C'est ce que nous apprend l'*Educateur*.

Une correspondance nous fait savoir que dans sa dernière réunion le synode scolaire bernois a traité deux questions : les pensions de retraite du corps enseignant et des moyens à employer pour préparer les enfants à la vie pratique. D'après le rapporteur de la seconde question, « l'école peut arriver à ce but en développant harmonieusement toutes les forces et les dispositions de l'enfant, en formant son cœur et son caractère, en lui inculquant les connaissances et les aptitudes nécessaires à tout homme, indépendamment de la position qu'il occupera dans la société. Dans son organisation actuelle, l'école offre certainement des lacunes et des défauts ; mais il n'est pas exact de dire, comme on l'entend quelquefois, que les établissements scolaires inculquent des connaissances inutiles, émoussent les facultés intellectuelles des élèves. Aucune branche du plan d'enseignement ne pourrait être retranchée, mais on pourrait restreindre l'étude de la grammaire en supprimant tout ce qui n'a pas d'importance pratique. Il en est de même des fractions ordinaires, des règles de trois composées, de l'histoire suisse dans les temps anciens. Les noms et les chiffres sans importance en géographie, ainsi que les leçons d'histoire naturelle qui ne peuvent être basées sur l'intuition doivent être supprimés. En revanche, il faut attacher une importance capitale à la lecture, à la composition, aux exercices de langue, au calcul et spécialement aux fractions décimales et au mesurage des objets réels. La gymnastique doit être aussi l'objet de la sollicitude du maître. »

« L'enseignement des travaux manuels sert de complément au dessin et à la gymnastique : cette branche du programme pourra être introduite partout où le besoin s'en fait sentir. Il en est de même des jardins scolaires, qu'il ne faut pas confondre avec les jardins d'enfants et qui sont les auxiliaires les plus utiles de l'enseignement intuitif et des sciences naturelles. L'Etat et les communes doivent contribuer à la création des jardins scolaires et à l'organisation du travail manuel. De plus, les exigences de la vie pratique réclament impérieusement la création d'écoles de perfectionnement obligatoires. » Nous avons tenu à placer sous les yeux de nos lecteurs le texte complet du résumé que nous donne l'*Educateur* en raison de l'importance de ces conclusions. La discussion qui a suivi la lecture de ce rapport, a porté principalement sur la place plus ou moins grande que l'on doit accorder à l'enseignement de la grammaire.

Le rédacteur de la même revue fait observer, à propos de chant, que beaucoup d'instituteurs, en Suisse comme en Allemagne, oublient le vrai caractère que doit revêtir le chant dans les écoles en faisant exécuter des morceaux trop artistiques, trop difficiles. « Le chant à deux voix, dit une circulaire du ministre de l'Instruction publique, en Prusse, ne devrait commencer que la cinquième année de l'enseignement élémentaire. Il s'agit surtout de fournir à l'élève un certain nombre de paroles et d'airs qu'il ait du plaisir à garder comme un trésor pour toute sa vie. » Cette observation trouverait son application dans plus d'une école de notre canton.

Les origines de la Confédération suisse, le point de départ de notre indépendance sont fort obscurs. Naguère encore on considérait le serment du Grütli avec les diverses traditions qui s'y rattachent et avec l'épisode de Guillaume Tell comme l'aurore de notre liberté et de notre autonomie nationale. Hélas ! ces traditions si belles, si touchantes qu'elles soient, examinées au flambeau d'une critique éclairée et impartiale, paraissent contestables et les historiens ont été amenés à rechercher d'autres origines. On pourrait aujourd'hui former toute une bibliothèque en réunissant tous les ouvrages, toutes les discussions, tous les documents publiés sur ce sujet. M. Daguet résume les données les plus sûres que les patientes recherches des historiens ont mis au jour depuis 20 ans. Ce sera une nouvelle page, et non la moins importante, à ajouter aux divers manuels d'histoire suisse publiés par cet auteur.

Voici les deux questions mises à l'étude dans les conférences scolaires du canton de Neuchâtel :

1° Quel est le rôle du chant dans l'école et dans la société actuelle ? Quelle place doit-il occuper à l'école primaire ? Indiquer les meilleurs moyens de favoriser chez nous le développement du chant populaire. L'étude d'un choix de chœurs essentiellement patriotiques, imposée à toutes les écoles du canton, ne serait-elle pas désirable ?

2° Quelle est la mission de l'instituteur en matière éducative et la part d'autorité paternelle qui doit lui être déléguée ? Quels moyens disciplinaires a-t-il à sa disposition pour remplir sa tâche ?

A la première question les instituteurs neuchâtelois ont répondu :

a) On publiera un recueil renfermant des chœurs dont l'étude sera obligatoire dans toutes les écoles du pays.

b) Ces chœurs seront répétés dans les trois degrés de l'école primaire.

c) Les paroles seront bien expliquées, apprises par cœur et souvent répétées afin qu'elles se gravent profondément dans la mémoire.

d) On apprendra moins de chants, mais on les apprendra mieux et pour la vie.

e) Les écoliers seront habitués à chanter individuellement les notes de la gamme, des exercices de solfège, à déchiffrer les airs faciles.

Le dernier numéro de l'*Educateur* nous apprend que la société pédagogique vaudoise s'occupera, dans sa prochaine réunion de mai, de la formation du personnel enseignant.

Nos lecteurs n'ont pas oublié que le peuple bernois a rejeté l'année dernière la loi sur les pensions de retraite. Un nouveau projet vient d'être soumis au conseil d'Etat. D'après ce projet, tous les membres du corps enseignant âgés de moins de 50 ans, devraient s'assurer une rente viagère auprès de la Caisse des instituteurs bernois. De son côté, l'Etat contribuerait à augmenter cette rente par des subsides annuels qui ne pourraient dépasser un certain maximum, mais qui seraient proportionnels aux années de service de l'instituteur.

Une circulaire de la Direction de l'Instruction publique recommande aux commissions d'éducation de prendre des mesures pour fournir aux enfants pauvres de la nourriture et des vêtements pendant les rigueurs de l'hiver. Les soupes scolaires (telles qu'elles sont pratiquées chez nous, par exemple, à Vuadens) sont organisées dans un grand nombre de localités du canton de Berne.

R. H.

---

## RÉFLEXIONS SUR LES DERNIERS EXAMENS

POUR LE RENOUVELLEMENT DU BREVET

(Suite et fin.)

---

Dans notre précédent article, nous disions qu'un certain nombre d'instituteurs ne possèdent pas suffisamment leur langue. On a également pu constater aux dernières épreuves pour le renouvellement du brevet que beaucoup n'ont pas, en matière de pédagogie, des connaissances assez sûres et assez étendues, tout particulièrement dans la partie théorique. Ils ont étudié à l'Ecole normale les éléments de la psychologie; mais ils n'ont pu aller bien loin dans cette science, un peu difficile pour des intelligences encore jeunes et qui n'ont pas reçu une culture supérieure.

La psychologie, soit l'étude de l'âme, est avant tout une science d'observation interne et d'expérience personnelle. Le livre et le maître ne peuvent pas être d'un grand secours à celui qui veut s'y initier; ils ne lui apprennent que des mots, lui seul peut approfondir les choses; ils ne peuvent être pour lui que des guides qui lui montrent la voie à suivre et les objets sur lesquels il doit porter son attention. Dans ce travail, la part la plus considérable, la plus importante et en même temps la plus ardue, revient à l'élève. C'est en repliant sa pensée sur lui-même, en descendant au fond de sa conscience qu'il se rendra compte des